

Budget Eau & Assainissement 2023

La loi NOTRe de 2015 impose le transfert de la compétence Eau & Assainissement des communes vers les communautés de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2026. La communauté de commune du massif du Vercors a décidé ce transfert de compétence au 1^{er} janvier 2024.

À cet effet, deux schémas directeur (un pour l'eau et un autre pour l'assainissement) ont été élaborés. Des réunions avec les élus du plateau d'une part et la population d'autre part ont été organisées pour notamment présenter les travaux à réaliser pour l'assainissement (remise à niveau de la station d'épuration de l'écosite du Vercors à Fenat, traitement des eaux parasites) et réfléchir au futur mode de gestion de l'eau qui n'est pas encore défini. Trois possibilités sont à l'étude :

- La régie directe : la CCMV gère les services publics eau et assainissement avec son propre personnel (comme pour les ordures ménagères).
- La régie indirecte : La collectivité décide de confier une partie des missions du service public à une entreprise en passant un contrat de prestation.
- La délégation de service public (DSP) : La collectivité délègue à une entreprise la gestion des services publics d'eau et d'assainissement.

En tout état de cause, la collectivité conserve la responsabilité du service public et doit en assurer le contrôle et en rendre compte auprès des usagers.

Pour 2023, c'est donc toujours la commune qui gère ce service public et doit à ce titre présenter un budget équilibré dédié à cette compétence.

Les principales dépenses d'exploitation sont la dotation aux amortissements (obligation légale), la redevance d'assainissement versée à Aquapole (station d'épuration) et l'exploitation du réseau (énergie, assurance, facturation, entretien et surveillance du réseau, réparations des fuites).

Malgré un résultat d'exploitation excédentaire cumulé à la fin de 2022, de 24 799 € (reporté dans son intégralité sur le budget 2023), il devient difficile d'équilibrer le fonctionnement. Comme pour le budget communal les charges d'exploitation ont augmenté (plus 100% pour l'énergie). Le seul paramètre ajustable est le prix de vente de l'eau. Stables depuis 2019, les tarifs ont été revus en 2022 :

- Eau : abonnement 60 € (80) et 0,95 €/m³ (0,78)
 - Assainissement : abonnement 30 € (10) et 0,5 €/m³ (0,46) + 0,35 €/m³ (agence de l'eau)
- Ces tarifs seront appliqués sur la facture 2024 pour la consommation de 2023.

Budget Eau & Assainissement, Investissement

En investissement, l'exercice 2022 s'est également soldé par un excédent. Cumulé à celui des années précédentes, il a été reporté et s'élève à 106 870 €.

Le budget d'investissement est donc plus facile à équilibrer ce qui nous permet d'envisager des travaux de rénovation importants, même si le recours à un emprunt est envisagé en fonction de l'avancée des travaux prévus.

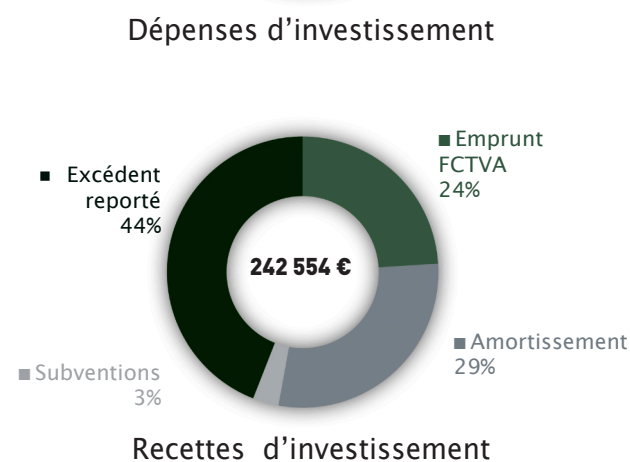
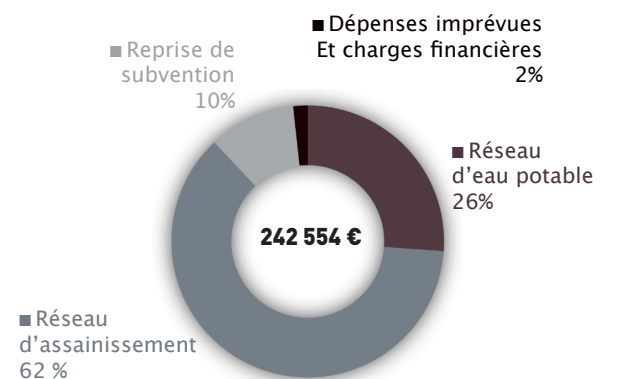
Principales actions sur le :

Réseau d'eau potable

- Changement de la capacité tampon du réservoir des Arcelles. Ce dispositif arrive en fin de vie et c'est un élément clé du réseau. En effet la principale ressource en eau de Saint-Nizier provient des Arcelles. L'eau est ensuite pompée vers le réservoir de l'Hôte (en haut du téléski) pour être redistribuée par gravité vers l'ensemble du village. Ce dispositif est chargé d'encaisser les variations de pression lors du démarrage ou de l'arrêt des pompes. (coût 29 000 €).
- Renforcement de l'alimentation en eau des Michallons et de la zone d'activités du Tremplin. Vu l'augmentation des consommations et la nécessité de réaliser un maillage du réseau pour un coût d'environ 24 900 €.
- Réalisation de l'antenne des Adrets pour 9 500 €

Réseau d'assainissement

- Reprise complète de l'antenne de la Roche (le long de la route du télécabine) pour un coût estimé de 125 000 €
- Création d'une antenne à la Chaussère pour 42 000 €



Un budget 2023 contenu

Le 30 mars dernier le conseil municipal, réuni en séance publique, après avoir constaté les résultats de l'année 2022 et affecté les résultats, a voté son budget communal et son budget Eau & Assainissement.

Pour construire les budgets 2023, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition. Il est à noter que ces taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2014. Cependant, dans un contexte de forte inflation, l'État a augmenté la valeur des bases d'imposition de 7,1%, ce qui se traduira par une augmentation des recettes fiscales locales. Ainsi, malgré l'augmentation de la plupart de nos contrats d'entretien, des charges salariales, du coût de l'énergie (plus 100%), le budget de fonctionnement 2023 s'élève à 1 566 716 €, en augmentation de seulement 4,2% par rapport au budget 2022.

Affectation du résultat 2022

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 se solde par un excédent cumulé de 388 022 €. En revanche la section d'investissement présente un déficit de 126 675 € dû pour partie à l'isolation de l'école (opération pour laquelle l'ensemble des subventions n'a pas encore été perçu). Pour construire le budget 2023, ce déficit a été comblé par une partie de l'excédent de la section de fonctionnement en le ramenant à 261 347 €.

Vos impôts locaux

En 2023, l'ensemble des résidences principales est exonéré de la taxe d'habitation, seules les résidences secondaires sont assujetties à cet impôt. L'État a augmenté les bases (valeur de votre bien) de 7.1%.

Cela se traduit sur votre imposition foncière par une augmentation de 7.1% des parts communale et intercommunale, bien que ces instances n'aient pas voté d'augmentation de la fiscalité locale. Par ailleurs la communauté de communes ayant adhéré à un établissement public foncier local (EPFL) une nouvelle colonne apparaîtra sur votre avis d'imposition (taxe spéciale). Cette taxe devrait s'élever à environ 10 € par unité d'habitation. L'EPFL permet l'avance de fonds pour les collectivités, par exemple, pour acquérir un bien immobilier. Ensuite la commune a dix ans pour réaliser sereinement l'opération immobilière et rembourser l'EPFL.

LA FIBRE SUR LA COMMUNE

Le département et la Communauté de communes continuent à investir dans le déploiement de la fibre ; le réseau structurant est réalisé.

La fibre arrive de Lans en Vercors à côté du local des sapeurs-pompiers. Elle redescend sur Grenoble à partir de ce local pour réaliser une boucle de secours. Depuis ce nœud de raccordement NR, les entreprises délégataires tirent des fibres en suivant le même cheminement que les conducteurs en cuivre (en souterrain si les fourreaux existent, sinon en aérien). Les habitations seront ensuite raccordées gratuitement via votre opérateur depuis un boîtier situé dans la rue et desservant une ou plusieurs habitations toujours en suivant dans le domaine privé le cheminement actuel de votre raccordement filaire.

Pour faciliter ce déploiement, il est vivement conseillé d'élaguer si nécessaire les arbres du domaine privé qui pourraient gêner la pose des câbles, ou d'enterrer une gaine, si elle n'existe pas. De même dans les copropriétés, l'assemblée générale doit donner son accord pour que la copropriété soit raccordée à la fibre.

Aucune date de mise en service n'est pour l'instant avancée, mais espérons que fin 2023, les premiers foyers soient enfin raccordés.

Budget communal 2023

Budget communal de fonctionnement

Le poste le plus important de ce budget concerne la masse salariale en augmentation de 3% et représente 30% du budget. Cette augmentation est principalement due aux différentes augmentations du SMIC (1,8% en janvier et 2,2% en mai).

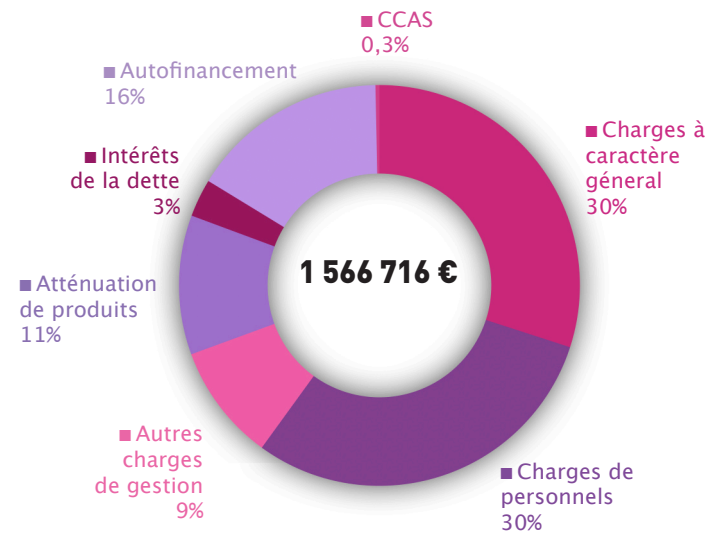
Les charges courantes sont en augmentation de 16%, à cause notamment de l'augmentation du prix de l'énergie. Si, pour le particulier, l'État a pour l'instant limité à 15% l'augmentation des tarifs réglementés de l'énergie, il n'en est pas de même pour les collectivités et les entreprises. Le syndicat d'énergie qui gère nos achats d'électricité nous a notifié une augmentation d'environ 100%. Cette augmentation sera limitée à 50% au delà de 180 €/MWh par le bouclier mis en place par le gouvernement. La plupart de nos contrats de maintenance augmentent de 3%. La maîtrise de notre consommation d'énergie devient un enjeu important pour la collectivité.

Dans la perspective des futurs travaux de la place du village et pour limiter nos emprunts une somme de 250 000 € est réservée pour un transfert vers la section d'investissement. Suite au passage anticipé à la nouvelle nomenclature budgétaire (M14 -> M57), qui sera obligatoire en 2024, le budget ne présente plus de dépenses imprévues. L'ordonnateur (le maire) peut sans décision modificative basculer de l'argent d'un chapitre à un autre, sans toutefois pouvoir modifier le chapitre réservé aux dépenses de personnel.

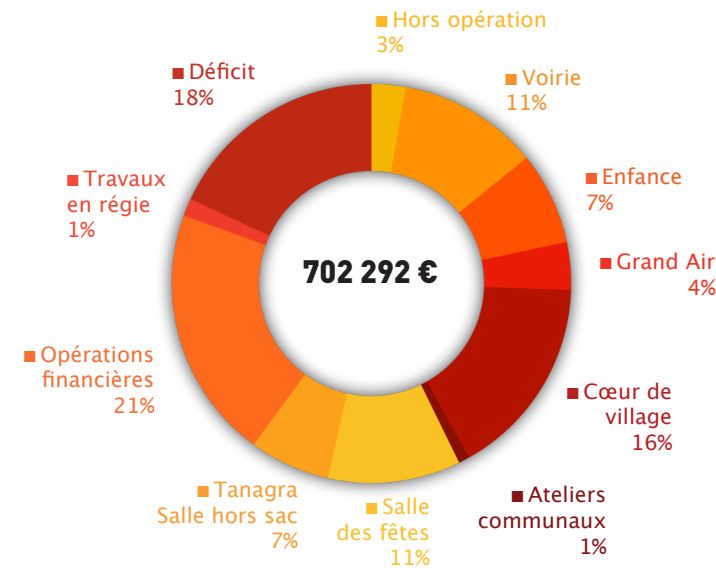
Budget communal d'investissement

Le budget communal d'investissement s'élève à 702 292 €. Il est divisé en opérations. Le tableau suivant résume les principales opérations qui seront engagées en 2023. Les opérations non-affectées concernent essentiellement l'achat de mobiliers et de petits équipements nécessaires au fonctionnement de la commune et les travaux en régie (travaux d'investissement exécutés par les agents communaux).

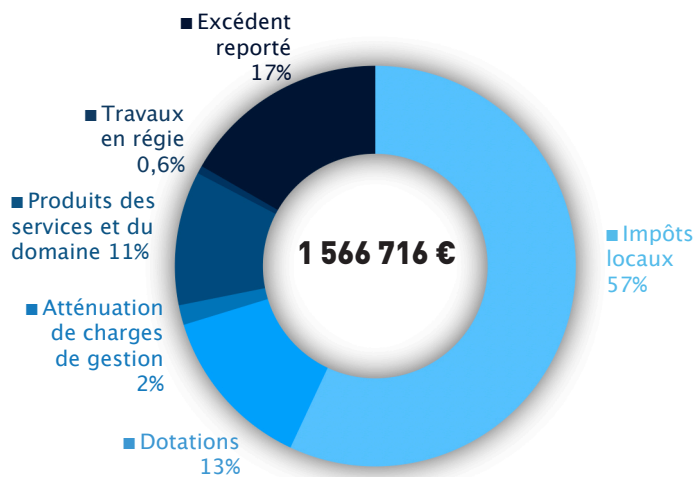
Hors opération	Logiciel Ressources humaines, divers équipements
Voirie	Chemin du Mollard, plateforme de retournement au bout de la route de Charvet
Enfance	Pose de stores, reprise fondations extension Nord-Est
Grand air	Disc Golf, sentier botanique
Cœur de village	Électricité église, études place du village
Atelier communaux	Réparation portes ateliers
Salle des fêtes	Remplacement des menuiseries, amélioration de l'acoustique
Tanagra/Salle hors-sac	Isolation de la salle hors-sac...
Opérations financières	Remboursement du capital de la dette, participation à la réfection de la crèche



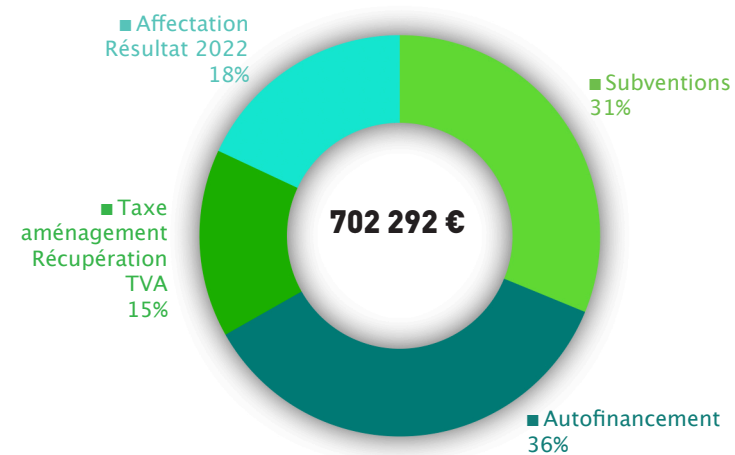
Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement

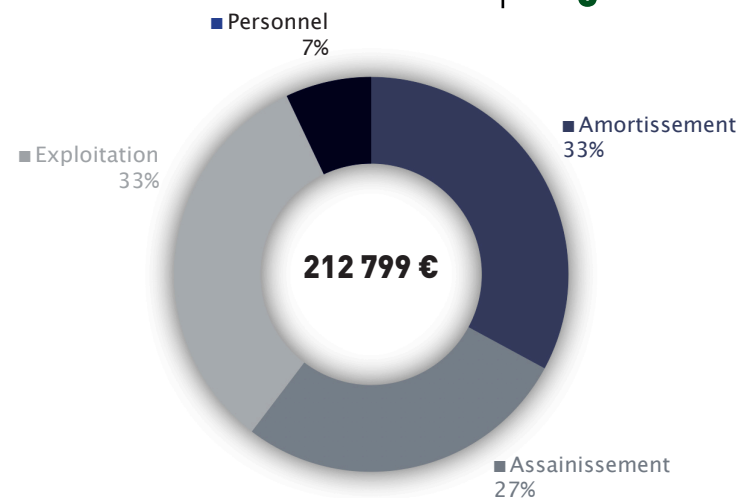


Recettes de fonctionnement

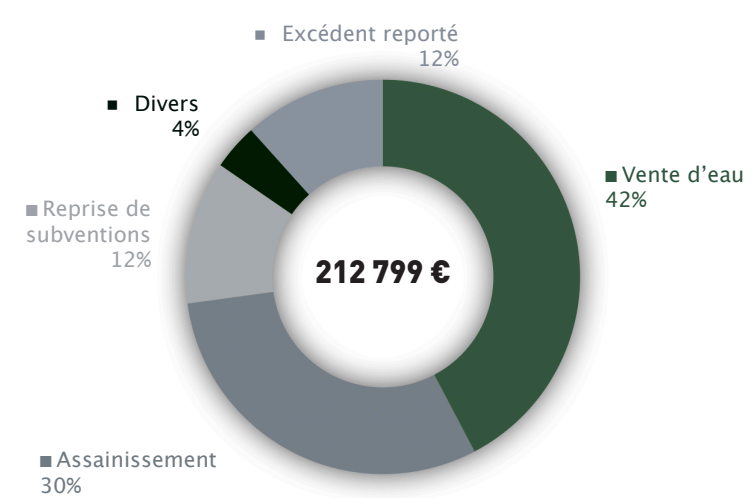


Recettes d'investissement

Budget Eau & Assainissement



Dépenses d'exploitation



Recettes d'exploitation

Les travaux de l'année

Des travaux ont été réalisés durant l'année, le réseau d'assainissement, la voirie. Les menuiseries ont été changées à la salle des fêtes et le projet « place du village » poursuit son avancée.

■ **Assainissement** : Les travaux de réfection de l'antenne d'assainissement de la Roche à l'entrée Ouest du village, route du télécabine, devraient débiter à l'automne prochain. Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études JM VRD.

Une antenne d'assainissement complémentaire va être réalisée au niveau de la Chaussère pour raccorder quelques maisons. Ces travaux seront réalisés à l'automne prochain sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études VRD, Pascal ARNAUD.

■ **Voirie** : Les travaux d'enrobé auront lieu dans l'été. Il est prévu la réalisation du chemin rural du Mollard qui dessert une habitation, la plateforme de retournement au bout de la route de Charvet, la reprise de la voirie au niveau du réservoir de l'Hôte suite aux derniers travaux. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise CHAMBARD.

■ **Salle des fêtes** : Le changement des menuiseries a été effectué pendant les vacances de Pâques. Il reste les stores intérieurs à poser et quelques reprises à effectuer, notamment la reprise des encadrements de fenêtres. Ces derniers travaux seront réalisés dans l'été. Nous avons également fait appel au bureau d'études acoustiques PIALOT pour améliorer l'acoustique de la salle des fêtes, notamment pendant le temps de cantine et de périscolaire des enfants. Le bureau d'études a conclu à la conformité de l'acoustique de la salle des fêtes et nous a fait quelques propositions pour l'améliorer. Nous devons consulter les entreprises pour la pose de plafonds tendus sur certains murs de la salle.

■ **Place du village** : Le Bureau d'études LE PERCHOIR, sélectionné par la commune, doit présenter au Conseil municipal une esquisse le 11 juillet. Une fois que les élus se seront positionnés sur cette esquisse et sur le budget, un avant-projet sommaire sera établi pour la rentrée. Une réunion publique d'information sera alors programmée pour expliquer le projet.

Commission Vie Locale

La commission vie locale et son conseil consultatif de la vie locale (composé d'habitants engagés), ont pour objectif de faire vivre le village à travers l'organisation d'événements tout au long de l'année, tels que la fête de l'hiver, le marché aux plantes, le vide greniers, le volley-ball, la fête de Noël, etc. Ils soutiennent des initiatives portées par des habitants, comme la Fête de la musique et les événements sportifs tel que le Trail du Moucherotte.

Le budget annuel étant de 5 000 €, la commission s'attache à réduire ses frais au maximum en utilisant autant que possible la « récup' ». Cela représente par ailleurs près de 500 heures de bénévolat chaque année (ce qui équivaut à 7 500 €) ainsi que le temps de travail de Marina Jay, agent de la commune, qui coordonne toutes ces actions.